



Information Réglementée

Paris, le 05 juillet 2023

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société VIRBAC à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du 30 Juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

. 14537 titres VIRBAC
. 936793 €

Au cours du 1er Semestre 2023, il a été négocié un total de :

A l'achat, 4091 titres, pour un montant de 1039211 € (169 transactions).
A la vente, 5005 titres, pour un montant de 1270603 € (177 transactions).

Il est rappelé que :

1- lors du précédent bilan semestriel au 31 Décembre 2022, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 15451 titres
. 710 016 €

2- Au cours du 2ème Semestre 2022, il a été négocié un total de :

A l'achat, 40522 titres, pour un montant de 12184389 € (1802 transactions).
A la vente, 31380 titres, pour un montant de 9796552 € (1149 transactions).

3- Au 1er juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 6 799 titres
. 2 871 517 €

4- Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 15 785 titres
. 795 457 €